

## RÈGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES — ACCÉLÉRATEUR ACMÉ (PROJETS COLLECTIFS) — PROMOTION 2026

### 1. OBJET DU DISPOSITIF

L'Institut pour les Savoir-Faire Français lance l'appel à candidatures de l'accélérateur **ACMÉ**, destiné à accompagner des **projets collectifs** contribuant au développement, à la structuration et au rayonnement des savoir-faire d'exception.

Le programme combine notamment : un **audit stratégique et cadrage initial** (incluant une immersion sur site et une feuille de route), un **accompagnement individualisé** sur plusieurs mois, **des sessions collectives** favorisant l'inspiration et le co-développement, ainsi qu'un volet **valorisation / visibilité** pendant le programme et jusqu'à six mois après.

### 2. CALENDRIER INDICATIF

- **Ouverture des candidatures : 5 mars 2026.**
- **Clôture des candidatures : 8 juin 2026 à 23h59**
- **Sélection : juillet 2026**
- **Lancement : septembre 2026**
- **Parcours** : audit & cadrage (septembre-octobre), coaching individuel (octobre-avril), sessions collectives, clôture (mai)
- **Sessions collectives** : mi-septembre, janvier, mai

Les dates exactes (clôture, comités, notification) seront précisées sur la page officielle de l'appel.

### 3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ (CUMULATIVES)

Pour être déclarée éligible, une candidature doit satisfaire **toutes** les conditions suivantes :

#### 3.1. Nature collective et partenariale

1. Le projet associe **au minimum deux (2) partenaires** distincts, en plus de la structure porteuse.
2. Parmi les partenaires, le projet doit inclure **au moins un** des acteurs suivants :
  - **une collectivité territoriale, ou**
  - **un établissement culturel ou un lieu patrimonial, ou**

- **une association de professionnels** des savoir-faire d'exception,
- **un organisme de formation.**

### 3.2. Impact au service des savoir-faire français

1. Le projet doit démontrer un **impact concret** en matière **de métiers d'art et/ou de savoir-faire d'exception** pour :
  - son **territoire** de développement **et/ou**
  - la/les **filière(s)** dans lesquelles il est actif (préservation, transmission, montée en compétence, structuration, diffusion, etc.).

### 3.3. Complétude et engagement

1. Le dossier doit être **complet** (formulaire + pièces exigées) et transmis dans les délais.
2. La structure porteuse doit attester de sa **capacité à s'engager** dans le parcours (mobilisation de l'équipe référente et participation aux temps prévus).

L'Institut se réserve le droit de déclarer inéligible toute candidature ne respectant pas ces conditions.

## 4. CONTENU DE LA CANDIDATURE

### 4.1. Formulaire en ligne

La candidature s'effectue exclusivement via le **formulaire en ligne** accessible depuis la page officielle de l'appel.

### 4.2. Pièces obligatoires — « Éléments de preuve » (3 documents)

Les candidats doivent joindre **deux (2) éléments de preuve obligatoires** :

#### A. Présentation du projet (PPT ou équivalent)

- Format : **Libre**
- Volume : 4 à 8 pages / **15 000 caractères maximum**
- Contenu attendu (minimum) : projet et objectifs, acteurs et rôles, **gouvernance et partenaires**, modèle économique (logique), impact territoire/filière, dimension savoir-faire

#### B. Budget simplifié N et N+1

- Format : **XLSX** (recommandé) ou **PDF**
- Périmètre : **budget consolidé** du projet (ou de la structure si le projet n'est pas isolable), avec N et N+1

- Niveau de détail : simplifié (ressources/dépenses + 3 hypothèses clés).

## 5. PIÈCES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES (SECURISATION DE L'EXISTENCE ET DE LA REPRÉSENTATION)

Afin de garantir l'existence réelle du projet et la qualité du signataire, les pièces suivantes sont **obligatoires** :

1. **Justificatif d'existence** de la structure porteuse (**document obligatoire**) :
  - Extrait Kbis, ou
  - récépissé RNA / preuve de déclaration (association), ou
  - tout document officiel équivalent attestant de l'existence juridique.
2. **Une lettre d'engagement par partenaire déclaré (minimum 2 lettres),**

Les lettres d'engagement doivent, a minima, préciser : l'identité du partenaire (SIREN/RNA), le nom du signataire, la nature de l'engagement (rôle, contribution, participation à la gouvernance), et la période d'engagement.

## 6. CRITÈRES D'APPRÉCIATION (SÉLECTION)

Les dossiers éligibles seront examinés par un comité d'experts au regard, notamment, des critères suivants :

1. **Dimension "savoir-faire"** : périmètre, rareté/criticité, transmission, valorisation et effets concrets attendus.
2. **Gouvernance** : clarté des rôles, robustesse des mécanismes de décision/arbitrage, niveau d'engagement des partenaires.
3. **Modèle économique** : cohérence de la logique de financement, soutenabilité, identification des principaux postes et hypothèses.
4. **Impact territoire/filière** : potentiel d'entraînement, structuration, retombées, indicateurs simples de suivi.
5. **Capacité d'engagement dans le parcours** : disponibilité et mobilisation de l'équipe et du collectif.

## 7. MODALITÉS FINANCIÈRES

Le programme a une valeur de **28 000 € HT**. Une **participation de 15 000 € HT** est demandée au porteur de projet ; le solde est pris en charge par l'Institut (selon les modalités précisées lors de l'appel).

## 8. PROCESSUS DE SÉLECTION

1. **Vérification d'éligibilité et de complétude** des dossiers (formulaire + pièces).
2. **Examen par un comité d'experts.**
3. L'Institut se réserve la possibilité de solliciter un **complément d'information** et/ou de convoquer le porteur à un **entretien** de clarification.
4. Notification des résultats selon le calendrier communiqué.

## 9. CONFIDENTIALITÉ – DONNÉES – RGPD

Les informations et documents transmis sont utilisés exclusivement pour l'instruction de la candidature et ne sont communiqués qu'aux personnes impliquées dans la sélection, tenues à la confidentialité.

Conformément à la réglementation applicable, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de leurs données, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente. Les modalités pratiques (contact RGPD, durée de conservation, destinataires) sont précisées sur la page de l'appel et/ou dans les mentions associées au formulaire.

## 10. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le dépôt d'une candidature vaut **acceptation sans réserve** du présent règlement, et engagement à fournir des informations exactes et à mobiliser le collectif en cas de sélection.

## 11. CONTACT

Pour toute question relative à l'appel à candidatures :

- **Xavier LONG – Directeur Général Adjoint – [savoiretfaireconseil@institut-savoirfaire.fr](mailto:savoiretfaireconseil@institut-savoirfaire.fr) - +33 1 55 78 85 90**
- Page officielle : <https://www.institut-savoirfaire.fr/acme-laccelerateur-de-projets-collectifs-de-linstitut-0>